

Sylvie Thénault

Parler de « réconciliation » franco-algérienne n'a pas de sens »

L'historienne fait part de ses divergences avec les analyses de Benjamin Stora dans le rapport sur « les questions mémorielles » liées à cette période qu'il a remis le 20 janvier au chef de l'Etat

La commande du rapport à Benjamin Stora sur « *les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie* » repose sur un présupposé : la « guerre d'Algérie » serait l'objet d'une « guerre des mémoires » qu'une « réconciliation » franco-algérienne devrait apaiser. Il y aurait donc une fracture dans l'approche de ce passé, opposant Français et Algériens.

Ce n'est pas ce que raconte l'histoire de la guerre. En Algérie comme en France, les sociétés ont connu des clivages profonds, parfois violents, qui ont transcendé les appartenances nationales. Cette guerre n'a pas mis en présence des Français et des Algériens unis face-à-face, ni incapables de converger.

Des « Européens », dans la taxonomie coloniale, ont lutté pour l'indépendance selon une conception de la nation algérienne ouverte à leur égard ; des Français ont dénoncé la torture en invoquant la République et ses valeurs quand d'autres défendaient l'œuvre coloniale ; des anticolonialistes français et des nationalistes algériens ont partagé un idéal révolutionnaire, internationaliste ; des indépendantistes se sont entretués. Aucune homogénéité, aucun unanimisme, donc ; cette guerre a mis les nations à l'épreuve. Rien n'est plus faux que de la penser en affrontement de deux blocs nationaux.

Ce n'est pas non plus ainsi que les mémoires individuelles se sont construites. En France, les recherches démontrent la multiplicité des appréhensions de ce passé par les générations postérieures, les témoins disparaissant au fil du temps. Tout est possible : de la réappropriation la plus vive à l'indifférence totale, en passant par une vaste gamme complexe. La remémoration n'est pas

toujours douloureuse, ni publique. Elle exprime souvent une demande d'histoire, à des fins de compréhension et non de revanche. La pathologisation systématique des mémoires, dans la société française, est excessive.

Le politique pour champ de bataille

Les affrontements ont le politique pour champ de bataille. Ils se cristallisent sur les noms de lieux, les plaques, stèles et autres symboles érigés dans la discorde, parfois vandalisés. En dépit d'une représentativité à questionner, des associations s'arrogeant la parole d'un groupe entretiennent la bataille, sans hésiter à servir des clientélismes électoraux. Il ne s'agit pas d'histoire ni de mémoire, mais d'usages du passé. Celui-ci est d'autant plus polémique qu'il nourrit des argumentaires allant de l'extrême gauche à l'extrême droite sur des thèmes d'actualité (migrations, islam, terrorisme, exception, citoyenneté, nation...).

Parler ici de « réconciliation » n'a pas de sens. Idem, au plan bilatéral : les deux Etats, censés trainer un contentieux historique, ont toujours été partenaires – sinon, par exemple, comment la France aurait-elle pu conduire des essais nucléaires au Sahara après 1962 ? Partena-

res, les deux pays le sont toujours. Le passé sert de levier actionné dans le sens du rapprochement ou de la tension, au service d'intérêts supérieurs ; il est une ressource dans laquelle puiser, selon les besoins du moment. La réaction du secrétaire général de l'Organisation des moudjahidines, rejetant le rapport, pourrait ainsi s'expliquer.

Le traitement de ce passé en France, par les pouvoirs publics français, reste cependant d'actualité. L'idée d'une « guerre des mémoires » est performative. Elle produit des effets pervers d'assignation et d'identification des acteurs ; chacun n'est-il pas censé appartenir à un camp, auquel il doit se ranger ? Il faut d'urgence revenir à l'histoire – et son dépassement des référents nationaux – pour enrayer l'engrenage et cesser de craindre ce passé au motif de sa conflictualité sociale.

Des traumatismes, des blessures intimes transmises au gré des générations, bien sûr, cette guerre en a causés ; la situation n'est pas la même en France et en Algérie, où chacun a été exposé aux violences. En France, où le cas de la seconde guerre mondiale a légitimé des politiques parées de vertus réparatrices, des déclarations, des monuments, des plaques, des commémorations existent mais la demande demeure. Que manque-t-il ? Une condamnation, certainement ; forte, solennelle, officielle. L'enceinte judiciaire n'a pu en être le théâtre. L'amnistie a interdit la poursuite des crimes commis pendant la guerre.

A la jonction entre la réparation symbolique et l'action politique, la justice transitionnelle offre une piste – il faudrait y réfléchir au-delà de la vague suggestion d'une « commission » à peine esquissée dans le rapport. Et revenir à la source du mal qu'a été l'entreprise coloniale, à l'origine d'une colonie de peuplement assurant à un million de Français la suprématie sur une majorité de huit millions de « musulmans », d'après la catégorisation de l'époque. Cette société-là – par nature oppressive, en dépit d'interactions individuelles et de relations hu-

maines sincèrement amicales, quelles qu'aient pu être la volonté et les intentions de ses membres – ne pouvait tenir. C'est d'elle qu'est sortie la guerre.

La culture politique française doit se débarrasser de sa frilosité sur une colonisation naguère source de puissance et d'orgueil. Au XXI^e siècle, comment défendre encore la légitimité d'une conquête territoriale suivie d'un peuplement exogène, d'une dépossession foncière officiellement organisée, de l'instauration d'un ordre social intrinsèquement inégal et de sa préservation par la violence ?

Racisme toujours à l'œuvre

Mais que vaut le symbolique, à l'heure où les discriminations rejouent au présent, au moins en apparence, un rapport colonial ancien ? Que l'origine coloniale de ces discriminations soit discutable (car jamais le présent ne découle directement du passé), que leurs dimensions raciale et/ou sociale soient vivement débattues, n'y change rien. Cette histoire toute entière parle d'un racisme toujours à l'œuvre. Pour cette raison, le traitement symbolique du passé n'en atténue pas l'âpreté.

Que peut-il quand les discriminations, quotidiennes, nécessiteraient des mesures à la portée sociale effective et quand la stigmatisation demeure ? À l'heure où le projet de loi sur le séparatisme, source de débats nauséabonds, arrive au Parlement, il faut dire qu'il n'y aura pas de politique publique de la mémoire crédible sans politique cohérente par ailleurs. Parce qu'elle conduit au symbolique, l'approche psychologisante est un outil redoutable de dépolitisation. ■

Sylvie Thénault est historienne, directrice de recherche CNRS, autrice de « *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence* » (Odile Jacob, 2012)

Malika Rahal, Fabrice Riceputi

Nommer les disparus de la guerre d'Algérie vaudrait réparation symbolique

Les responsables du projet « 1000autres » tentent de sortir de l'anonymat les milliers de victimes des opérations de « disparition forcée » menées par l'armée française

En septembre 2018, le président français demanda pardon au nom de la France à Josette Audin, veuve du disparu Maurice Audin, et reconnut qu'un « système » avait permis le crime. Son « pardon » aurait donc pu s'adresser à toutes les autres Josette Audin. Le rapport de Benjamin Stora suggère aujourd'hui au président de reconnaître la séquestration, la torture et l'assassinat maquillé en suicide de l'avocat Ali Boumendjel. La veuve de ce dernier, Malika Boumendjel est morte en août 2020, sans avoir reçu de la France cette reconnaissance qu'elle aussi n'avait eu de cesse d'exiger. Mais des milliers de Josette Audin et de Malika Boumendjel sont toujours vivantes.

Durant la guerre d'indépendance algérienne, des milliers d'Algériens et d'Algériennes cherchèrent désespérément à savoir quel sort avait été réservé à un de leur proche enlevé, souvent sous leurs yeux, par l'armée française. Nos archives en gardent quelques traces. Ainsi cette lettre de M^{me} Remil, en décembre 1958, aux autorités coloniales :

« Si mon fils vit et est emprisonné, on n'a pas le droit de me laisser ignorer l'endroit où il se trouve. Et s'il est mort, on doit me le dire également. Si l'on reprochait quelque chose à mon fils, il aurait dû être interrogé, emprisonné, jugé et enfin condamné. Mais lui, de l'instant où il a été pris, il a disparu. »

LE DISPARU N'EST PAS LA SEULE VICTIME. PROCHES ET DESCENDANTS SONT CONDAMNÉS AU DEUIL IMPOSSIBLE SANS SÉPULTURE

C'est seulement bien plus tard que ce mode opératoire de la répression coloniale, systématiquement employé par l'armée française à partir de 1957 en Algérie, fut condamné par le droit international. Notamment du fait de son emploi en Amérique latine, où des militaires français l'avaient enseigné : la disparition forcée est considérée aujourd'hui par l'ONU comme un crime contre l'humanité.

Inscrire dans l'histoire

En Algérie, le malheur de ces familles de disparus se confondit à l'indépendance dans la masse énorme de celui des familles endeuillées, sans faire catégorie particulière. En France, seul le cas de Maurice Audin fit

de la « disparition » une affaire. Presque tous les disparus algériens restèrent anonymes et indénombrables.

Depuis deux ans, notre site 1000autres.org a pourtant permis de sortir de cet anonymat colonial plusieurs centaines d'entre eux, grâce aux témoignages qu'il recueille en grand nombre, concernant la seule grande répression d'Alger en 1957, dite « bataille d'Alger ».

Ce que nous disent tous ces témoignages, souvent écrits au nom de familles entières, c'est d'abord que le disparu n'est pas la seule victime de la disparition forcée. Ses proches et descendants, condamnés à l'incertitude de la mort et de ses circonstances, au deuil impossible sans

sépulture, le subissent encore des décennies plus tard. Leur quête se poursuit.

Même si l'espoir de connaître la vérité – circonstances de la mort et emplacement du corps – s'est amenuisé, il n'a pas entièrement disparu. Et nommer les victimes, reconnaître officiellement la vérité du crime contre l'humanité, son inscription solennelle dans l'histoire, vaudrait, un tant soit peu, réparation symbolique. ■

Malika Rahal et Fabrice Riceputi sont historiens et coanimateurs du projet « 1000 autres »